

République
Française
Département
Haute-Saône

Nombre de
conseillers

En exercice	19
Présents	15
Votants	19
Absents	4
Exclus	0

Date de convocation
28 octobre 2022

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**

MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE FROIDECONCHE

Séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle André Malraux de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, BUSCHINI Jean-Claude, CAILLET Daniel, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE Jérôme, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, NURDIN Nicolas, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane.

Absents excusés : Marina MOREL => Pouvoir donné à Claudette FAIVRE-BAZIN
Abella JUAN => Pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE
Stéphanie JEANDESBOZ => Pouvoir donné à Daniel CAILLET
Maxime STORTZ => Pouvoir donné à Nicolas NURDIN

1) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), désigne Madame Claudette FAIVRE-BAZIN en tant que secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention) APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 juin 2022.

3) DM N°02 – Budget communal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour - 0 voix contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET COMMUNAL

Article 6411/012 (DF)	Personnel titulaire	+ 18 000.00 €
Article 60621/011 (DF)	Combustibles	- 18 000.00 €

5) Dérégation au repos dominical :

Le Maire expose : « La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié notamment l'article L. 3132-26 du code du travail relatif aux dérogations sur les ouvertures des commerces le dimanche, à savoir : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être

supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable... »

La commune de Froideconche ayant l'intention d'autoriser des ouvertures dominicales en 2023, propose :

- Dimanche 3 décembre 2023
- Dimanche 10 décembre 2023
- Dimanche 17 décembre 2023
- Dimanche 24 décembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (**18 voix pour – 1 contre – 0 abstention**) :

- VALIDE ces propositions
- AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté correspondant à ces ouvertures dominicales.

6) Partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot – Stérilisation des chats:

Face au nombre croissant de chats errants, la commune était à la recherche d'aides financières potentielles pour leur stérilisation. Suite à notre demande, la Fondation Brigitte Bardot a accepté de participer aux frais de stérilisation de 10 chats (5 mâles et 5 femelles) à la clinique vétérinaire de la Saline de Lure (70) à hauteur de 90 €TTC pour une chatte, et 60 € TTC pour un chat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (**19 voix pour – 0 contre – 0 abstention**) :

- ACCEPTE cette aide financière de la part de la Fondation Brigitte Bardot
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7) Autorisation environnementale BA 116 :

Par arrêté n°70-2022-07-26-00021, la Préfecture nous a demandé de publier et d'informer la population de Froideconche, de l'ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le BA116.

Monsieur Eric PETITJEAN, Maire, donne les informations et explications nécessaires aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** (19 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), donne un avis FAVORABLE à cette demande d'autorisation environnementale.

QUESTIONS DIVERSES

POUVOIR : En cas d'impossibilité d'assister à une réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévenir l' élu à qui on donne un pouvoir, afin d'éviter les doublons.

EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE : Monsieur le Maire précise que la dernière campagne d'embauche pour un poste d'agent technique s'est effectuée dans les règles. Pour rappel, l'offre d'emploi a été saisie et publiée le 28/04/2022. Nous avons reçu 19 candidatures. Toutes ces candidatures ont été étudiées, et les CV analysés. Une pré-sélection a été faite et 8 candidats ont été reçus pour un entretien. Contrairement à certains propos qui nous ont été rapportés, il n'y a eu aucun passe-droit.

ECLAIRAGE PUBLIC : Un comparatif des charges financières concernant l'éclairage public a été réalisé sur les dernières années. La commune est à la recherche d'une solution afin de réduire ces dépenses. La coupure de l'éclairage public la nuit n'aurait qu'un faible impact sur les dépenses

annuelles (environ 2 000.00 €), mais poserait surtout un problème pour le rechargement des batteries des caméras de vidéoprotection. Une proposition de baisse ponctuelle du temps d'éclairage pour la période hivernale sera proposée à la prochaine séance du conseil municipal.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : La lecture des Morts pour la France sera effectuée par Sylviane ANCELET et René MARIGLIANO. Malgré le décès de Monsieur Hubert THIEBAUD dont les obsèques auront lieu le 11 novembre, le repas est maintenu, le traiteur ne pouvant pas être décommandé dans un si court délai, mais l'animation a, quant à elle, été annulée.

PISTE FORESTIERE : Monsieur René MARIGLIANO signale que la piste forestière a été détériorée et que des travaux de remise en état s'avèrent nécessaires.

Concernant le financement des travaux, une mise en demeure sera adressée à un exploitant afin de procéder aux travaux et de participer financièrement à la remise en état.

Un devis a été demandé à plusieurs entreprises.

ENFOUISSEMENT LIGNES ELECTRIQUES : Monsieur Nicolas NURDIN informe le conseil municipal que des travaux d'enfouissement de lignes électriques seront effectués par ENEDIS et RTE sur l'Avenue de la Vallée du Breuchin, le long de la RD6 (de MMA à la Rue Neuve). Ces travaux seront entièrement financés par ENEDIS.

Séance levée à 21h30

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,

Claudette FAIVRE-BAZIN



Le Maire,

Eric PETITJEAN



